



Municipalité de Sorvilier
Rue Principale 18 – 2736 Sorvilier
tél : 032 492 18 29
adm.sorvilier@bluewin.ch
ouvert le lundi de 16h00 à 18h30
www.sorvilier.ch

**NOUS VOUS SOUHAITONS DE
BONNES VACANCES
ET UN BEL ÉTÉ ENSOLEILLÉ**



BULLETIN D'INFORMATION

Taille des arbres, haies et buissons

Les riverains des routes communales sont priés de procéder à la taille des arbres ou autre végétation plusieurs fois par année si nécessaire, de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires.

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres doivent respecter une zone libre de toute végétation sur une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée ou du trottoir. Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public. Dans les endroits où la visibilité est restreinte, la hauteur des clôtures ne doit pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige ne doivent pas dépasser 1,20 m.

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, une procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

Assemblée municipale : lundi 18 juin 2018 à 20h00

Nous vous rappelons que la prochaine Assemblée municipale aura lieu **lundi 18 juin 2018 à 20h00** à la salle de l'Administration communale.

Promotions scolaires et Fête de nuit

Les Promotions scolaires auront lieu **jeudi 5 juillet 2018** et la Fête de nuit, organisée par Gymnasport, **vendredi 6 et samedi 7 juillet 2018**.

Administration municipale

En raison des vacances d'été, le Bureau municipal sera fermé **du lundi 9 juillet au vendredi 3 août 2018**. En cas d'urgence ou pour consulter un dossier en dépôt public veuillez contacter le 077 211 85 83.

Réouverture le 6 août aux heures habituelles, soit le lundi de 16h00 à 18h30.

Taxe des chiens 2018

Nous rappelons aux personnes concernées que l'acquisition ou le décès d'un chien doit être communiqué à l'administration communale. En vue de la facturation de la taxe des chiens, toute modification relative à la détention de chien(s) doit être annoncée d'ici au **31 août 2018**.

Avis aux propriétaires de chiens

Il n'est pas autorisé de laisser les chiens se promener en liberté dans le village. Nous rappelons que les crottes doivent être ramassées et déposées dans les Robidogs. Des sachets sont à disposition dans les distributeurs aux abords des chemins.

Permis de construire accordés

Quatre permis de construire ont été octroyés ces derniers mois par la Municipalité :

- M. Patrizio Maniaci, démolition du bâtiment no. 6 pour raison de sécurité ;
- M. Bruno Dos Santos Lé et Mme Ana Sofia Silva Costa, remplacement des fenêtres et pose d'une porte de garage ;
- M. Daniel Affolter, construction d'un réduit pour matériel agricole ;
- M. Adrien Voutat, remplacement de la porte de garage et fenêtres.

Péréquation financière 2017

Le Canton de Berne a versé : CHF 60'266.00 de prestation complémentaire versée au titre de la réduction des disparités, CHF 83'495.00 de prestation complémentaire accordée aux communes supportant des charges géotopographiques excessives, CHF 3'162.00 de prestation complémentaire accordée aux communes supportant des charges sociodémographiques.

Avec nos meilleures salutations.

CONSEIL MUNICIPAL

Sorvilier, juin 2018